



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 27 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un et le 27 du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET

Absents : M. CALMET- Mme MAIS

==--==--==

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, acceptent de rajouter à l'ordre du jour, un cinquième point relatif à une délibération relative à l'attribution d'un prêt sans intérêt.

1 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE D'ENGAGEMENT
POUR LA REALISATION D'UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L'Analyse des besoins sociaux (ABS) constitue une obligation annuelle réglementaire pour tous les CCAS et CIAS depuis le décret du 6 mai 1995. Elle est également et surtout un outil de pilotage essentiel à l'accomplissement de la mission d'action sociale générale de prévention et de développement social local dévolue à ces derniers.

Afin de répondre à cette obligation et appréhender au mieux les besoins et attentes de son territoire, le CCAS de Saint-Mandrier-Sur-Mer a souhaité mettre en place une analyse des besoins sociaux.

Par délibération du 3 novembre 2020, Monsieur le Maire, président du CCAS a été autorisé à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude portant sur l'analyse des besoins sociaux du bassin de vie de la métropole Toulonnaise qui sera pilotée par le CCAS de Toulon et qui regroupe cinq communes.

Madame Véronique VIENOT, vice-présidente a été désignée comme représentante du CCAS de Saint-Mandrier-Sur-Mer à la commission de marchés à procédure adaptée du groupement de commandes et indique que le titulaire du marché est la **Société SPQR** - 33 rue Garcin - 69003 LYON pour un montant de **5 000 € H.T.**.

La durée d'exécution du marché public est de 9 mois à compter de la date de notification dudit marché public reconductible 1 fois pour une durée de 3 mois.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, président du CCAS à signer ledit acte d'engagement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

2 - SECOURS - DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée au président du CCAS et par subdélégation à elle-même pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 € et afin d'aider les plus démunis et les familles en difficulté, ont été délivrés 15 bons d'un montant de 60 € et 3 bons d'un montant de 30 € soit un total de **990 €** du 29 mars 2021 au 16 avril 2021.

Le conseil d'administration **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

3 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE EN FAVEUR DES BACHELIERS ETUDIANTS - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Une délibération de principe adoptée à l'unanimité, permet depuis le 14/12/1999 d'octroyer aux étudiants une aide à la rentrée scolaire d'un montant de 250 €.

Un jeune ayant réussi au baccalauréat bénéficiera de cette aide d'un montant de **250 €**.

Le conseil d'administration **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

4 - PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU - INFORMATION

Madame Véronique VIENOT, vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par huit administrés qui rencontrent des difficultés pour le règlement de leurs factures.

Afin de les soutenir et les aider à surmonter ces difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de ces huit administrés pour un montant total de **993,44€**.

Le conseil d'administration **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

5 - OCTROI D'UN PRET SANS INTERET

Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S. expose à l'assemblée les difficultés financières de Madame GOMIS Emmanuelle et qui doit impérativement combler son découvert au plus tard le 29 avril sous peine de se retrouver en interdiction bancaire dans l'attente d'une liquidation de succession.

Aussi, il est proposé à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de prêt à vocation sociale d'un montant plafonnée à 1 100 € (taux 0%).

- Ce contrat de prêt sera remboursé en un versement unique :
- en cas de réalisation de la vente du bien de l'intéressée et dès lors que le paiement aura été viré sur son compte bancaire par l'étude notariale en charge du dossier ;
 - ou en cas de retour à meilleure fortune du bénéficiaire du contrat de prêt ;
 - et à défaut au plus tard le 31 décembre 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 00.

Fait à Saint-Mandrier-sur-mer, le 28 avril 2021.

La vice-présidente,
Véronique VIENOT

